

## Chiffres clés 2022

### Protection des troupeaux

**50** départements concernés (44 en 2021)

**3 391** dossiers engagés (3 017 en 2021)

**32,7 M€** engagés dans le cadre du dispositif d'aide OPEDER (pour 40,3 M€ de dépenses éligibles plafonnées ou 45M€ de dépense éligibles présentées)

### Données sur les dommages

**4 181** constats indemnisés ou en cours d'indemnisation (3 513 en 2021)

**12 526** victimes indemnisées ou en cours d'indemnisation (10 509 en 2021)

**53** départements concernés\* (45 en 2021)

**4,01 M€** versés et en cours de paiement

### Protocole d'intervention

**Plus de 2 700** arrêtés de tir de défense en vigueur

5 arrêtés préfectoraux autorisant la mise en œuvre de tir de prélèvement délivrés (dont un seul a conduit à la destruction d'un loup)

**162** loups tués dans le cadre du protocole d'intervention.

**7** loups détruits illégalement.

\* : Le déploiement de la protection ne permet pas d'anticiper tous les départements concernés par la prédation. Des décalages peuvent donc apparaître entre le nombre de départements prédatés et ayant ouvert le dispositif d'aide à la protection.

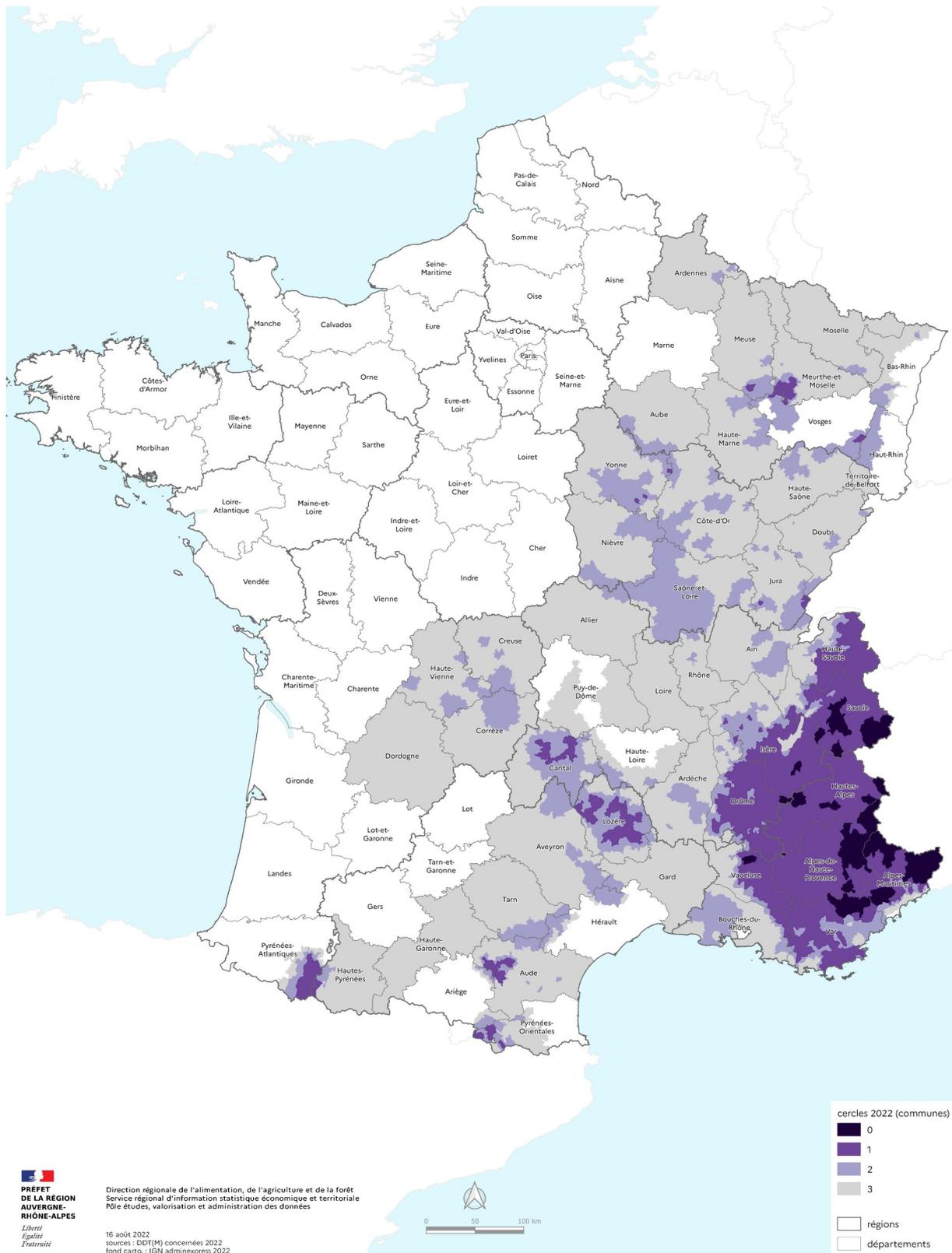
## Sommaire

Protection des troupeaux	p. 2
Dommages et indemnisations	p. 9
Espaces naturels	p. 19
Protocole d'intervention	p. 21
Communication et programme LIFE	p. 29
Coordination	p. 31

# PROTECTION DES TROUPEAUX

AIDE À LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION PAR LE LOUP  
DÉLIMITATION DES CERCLES POUR L'ANNÉE 2022

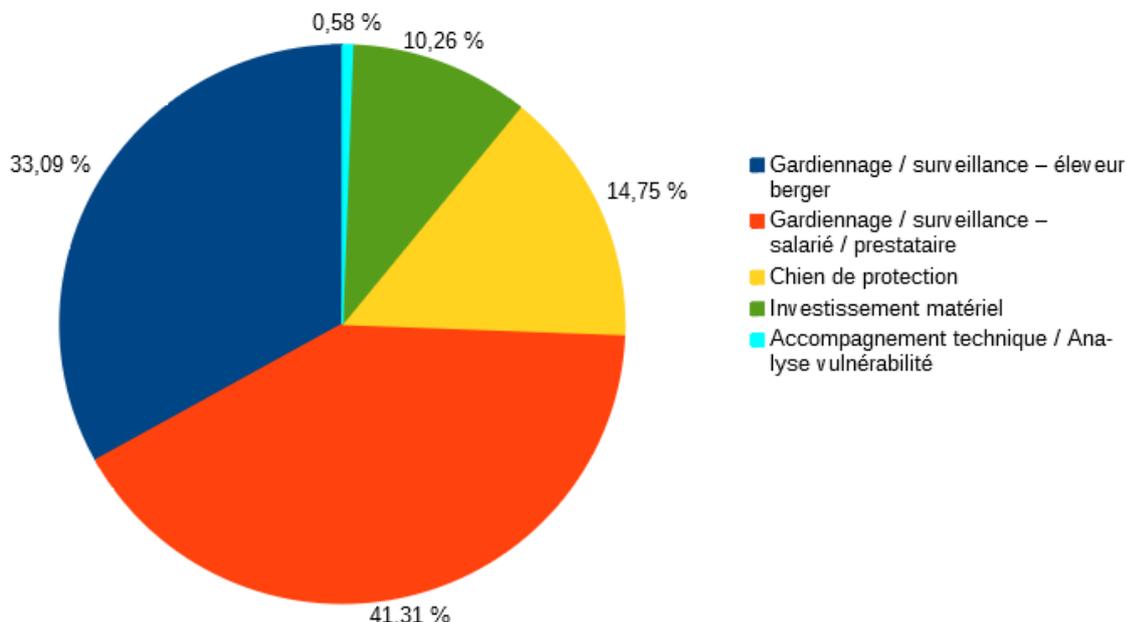
France continentale



\* Les différents niveaux de cerclages sont calculés au niveau communal en fonction de la prédation et des indices de présence de loups remontés. Ils ouvrent des droits à l'aide à la protection. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#). Le cercle 0 correspond aux foyers de prédation.

## 32,7 M€ d'aides engagées\*

Répartition des dépenses (plafonnées) par poste - 2022



(\*) À la mi-avril 2023, les paiements des aides à la protection 2022 n'étant pas entièrement réalisés, il est préférable d'afficher le montant des aides engagées sur la base des dépenses prévisionnelles présentées par les éleveurs.

### En 2022 :

**32,7 M€ d'aide engagées (+7,5 % par rapport à 2021) à travers 3 354 dossiers (+11 % par rapport à 2021)**

→ Subventions du poste « **accompagnement technique** » :

- ✓ 99 % affectés à de l'accompagnement individuel.
- ✓ 200 éleveurs concernés en 2022 (166 en 2021)

→ Subventions du poste « **chien de protection** » :

- ✓ 90,6 % affectés à l'entretien du chien.
- ✓ 5,3 % affectés à l'achat du chien.
- ✓ 4,1 % affectés à la stérilisation du chien et au test de comportement.
- ✓ 930 chiens ont fait l'objet d'une aide à l'acquisition (772 en 2021).
- ✓ 6 616 chiens ont fait l'objet d'une aide forfaitaire à l'entretien (5 642 en 2021).

Les éleveurs entretiennent en moyenne 3 chiens.

→ Subventions du poste « **gardiennage** » :

- ✓ 2 584 éleveurs ont demandé l'aide forfaitaire éleveur-berger (2 483 en 2021). Cela représente 183 jours de forfait en moyenne par dossier, soit un peu plus de 6 mois. Ce délai n'a pas évolué entre 2021 et 2022.
- ✓ 1 215 éleveurs ont embauché un berger salarié ou ont eu recours à un prestataire de service pour le gardiennage et la surveillance du troupeau (1 158 en 2021). Le montant de l'aide versée équivaut à l'embauche de **556 salariés / temps plein de berger ou aide berger**.

La durée moyenne du contrat de travail est stable: elle représente presque 5 mois et demi par exploitation

→ Subventions du poste « **investissement matériel** » :

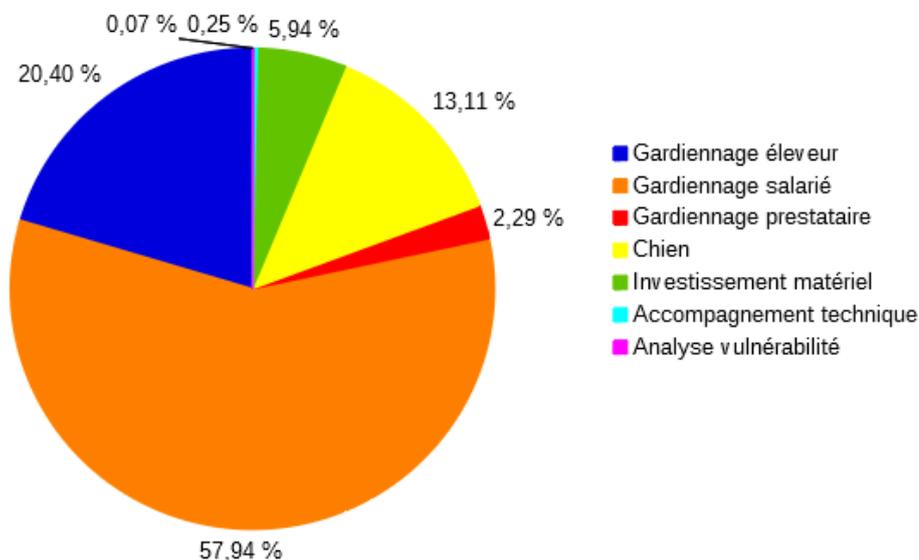
- ✓ 2 003 éleveurs ont demandé une aide pour l'achat de matériel (clôtures électriques). Ils étaient 1 823 en 2021.
- ✓ Le montant moyen par dossier d'achat de matériel s'élève à 2 067€.

• **Focus sur le cercle 0 :**

497 dossiers (473 en 2021) et 9,77 M€ d'aide engagés (7,54 en 2021). Le montant moyen d'aide par dossier (16 034€) est **1,6 fois supérieur** à celui observé en cercle 1. **189 ETP de bergers ou aide-bergers** (182 en 2021).

Représente **15 % des dossiers engagés** nationalement et **35 % de l'aide au gardiennage**.

Répartition des dépenses (plafonnées) par poste Cercle 0 - 2022



• **Focus sur le cercle 3 :**

218 dossiers (139 en 2021) et **0,42 M€** d'aide engagés (0,24 en 2021).

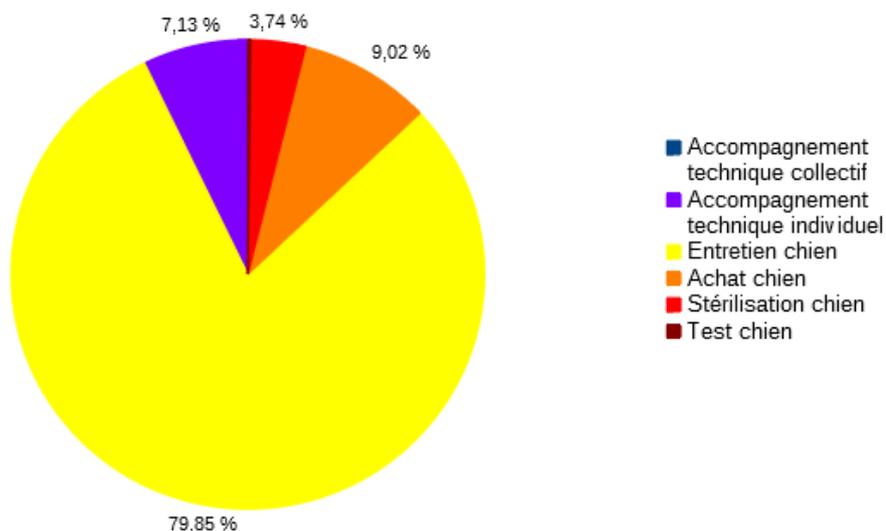
**127 chiens** ont fait l'objet d'une aide à l'**acquisition** (63 en 2021).

**499 chiens** ont fait l'objet d'une aide forfaitaire à l'**entretien** (291 en 2021).

**40 prestations d'accompagnement technique** ont été programmées.

Représente **6,5 % des dossiers engagés** nationalement et **18 % des prestations d'accompagnement technique**.

Dépenses chien et accompagnement technique – cercle 3 - 2022



Les cercles 0 et 3 ont été ajoutés au dispositif suite à la parution de l'arrêté OPEDER fin 2019 : en 2022, c'est donc la troisième fois qu'ils sont délimités depuis leur introduction, après 2020 et 2021. Les graphiques montrent l'effort accru de soutien au gardiennage en cercle 0 et sur les chiens de protection en cercle 3.

## Réseau national « Chiens de protection des troupeaux »

- 232 prestations d'accompagnement technique ont été réalisées : soient 12 formations collectives et 220 prestations de conseil individuel.
- 7 référents et 23 membres du réseau assurent (entre autres) ces prestations

### État des lieux des incidents impliquant des chiens de protection

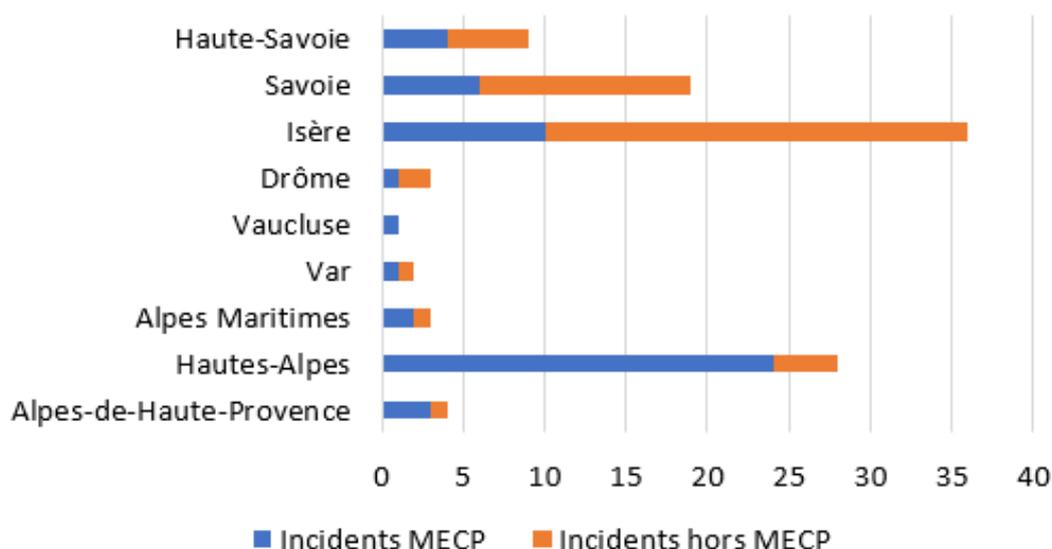
En réponse à l'augmentation du nombre de loups en France, de plus en plus de chiens de protection sont utilisés par les éleveurs pour défendre leur troupeau, en estives comme en espaces valléens. En parallèle, la fréquentation de ces espaces pour les activités sportives ou de loisir augmente. La cohabitation entre les chiens de protection et les activités de pleine nature engendre parfois des difficultés.

Les éleveurs confrontés à une répétition d'incidents mineurs pesant lourdement sur leur quotidien (conflits de voisinage, injonctions municipales, dépôts de plaintes vouées à être classées par le parquet, etc.) doivent faire l'objet d'un accompagnement systématique par les services de l'État et par les structures professionnelles, sous la forme de médiation et de conseil technique. Un recensement large, précis, homogène et réactif des incidents est apparu nécessaire pour être en capacité d'agir efficacement.

Face à ce constat, le dispositif « Mon Expérience avec les Chiens de Protection (MECP) » est déployé depuis 2019 par les services pastoraux pour :

1. Identifier les situations de cohabitations problématiques
2. Décrire et mieux comprendre les rencontres entre usagers des espaces pastoraux et chiens de protection
3. Rechercher et mettre en place des actions pour améliorer la cohabitation des activités

Canal de remontée des incidents



## État des lieux des incidents impliquant des chiens de protection (suite)

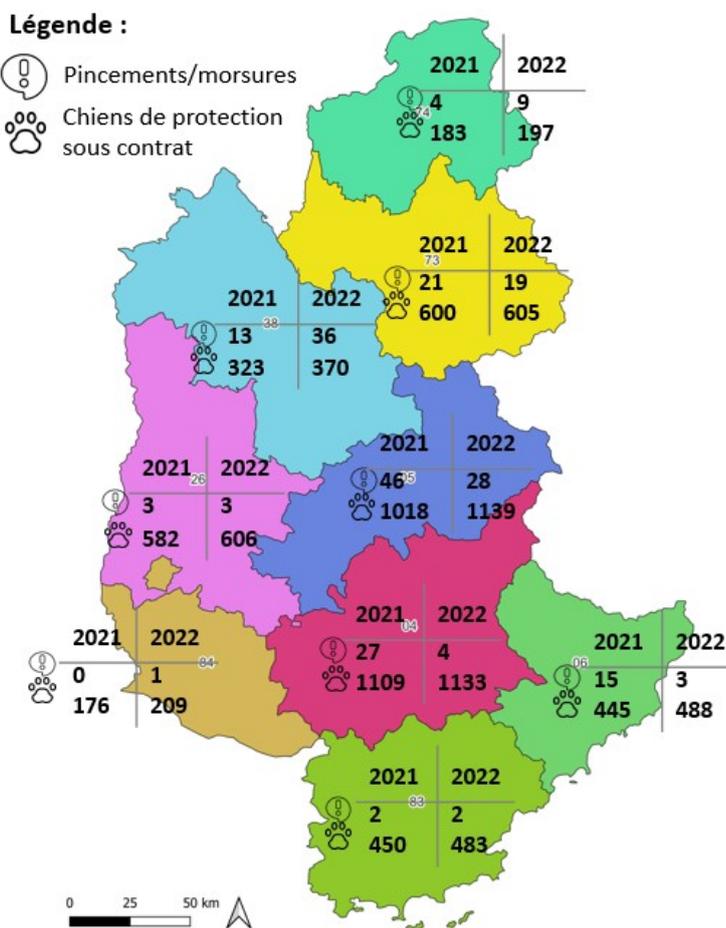
**105 pincements/morsures ont été recensés en 2022 (132 en 2021).**

Accédez aux résultats complets:

<https://www.echoalp.com/documents/Synthese2022.pdf>

L'architecture du dispositif « Mon Expérience avec les Chiens de Protection », tel qu'il résulte de l'action menée par les services pastoraux associés aux services de l'État : DDT(M), DDPP, gendarmerie, sur le massif des Alpes en 2021-2022 est maintenant fonctionnel.

Comme cela a été constaté, le bon fonctionnement de ce dispositif dépend aussi d'une bonne coordination entre les services mobilisés pour l'animation, la communication et le suivi quotidien particulièrement en période estivale



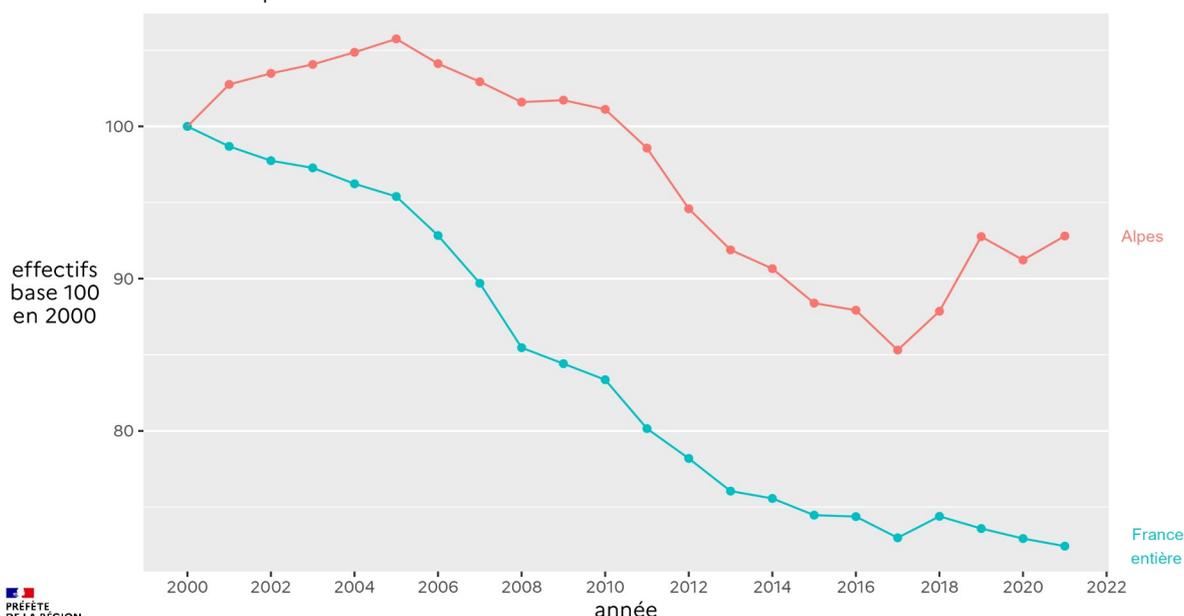
Le recueil standardisé des informations les plus pertinentes et l'enregistrement des suites données aux incidents répertoriés dans une base de données gérée par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les retours d'expérience sont aussi une source d'information précieuse pour adapter les actions de médiation et de sensibilisation liées aux chiens de protection menées en lien avec la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

# ÉLEVAGES OVINS ET CAPRINS

Les données issues de la statistique agricole annuelle du ministère chargé de l'agriculture mettent en évidence une baisse quasi continue des effectifs ovins en France depuis 2000, atteignant près de 28% en 2021. Cette érosion est limitée à un peu plus de 7% dans le massif des Alpes, qui a connu un net rebond en 2018 et 2019. Tous les départements alpins ne réagissent cependant pas de la même façon.

## Évolution du cheptel ovin

Le massif alpin résiste mieux à la baisse tendancielle

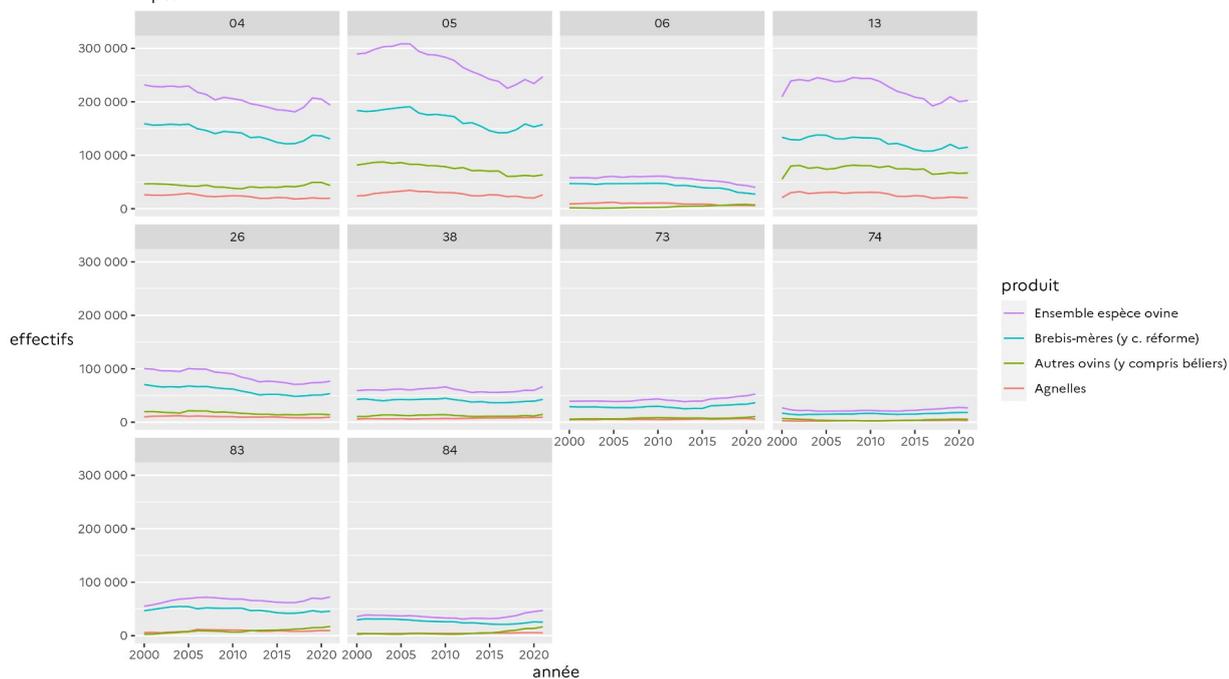


PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes 2023-05-15  
données Agreste-SAA  
Alpes = 04, 05, 06, 13, 26, 38, 73, 74, 83, 84

## Évolution du cheptel ovin

Alpes

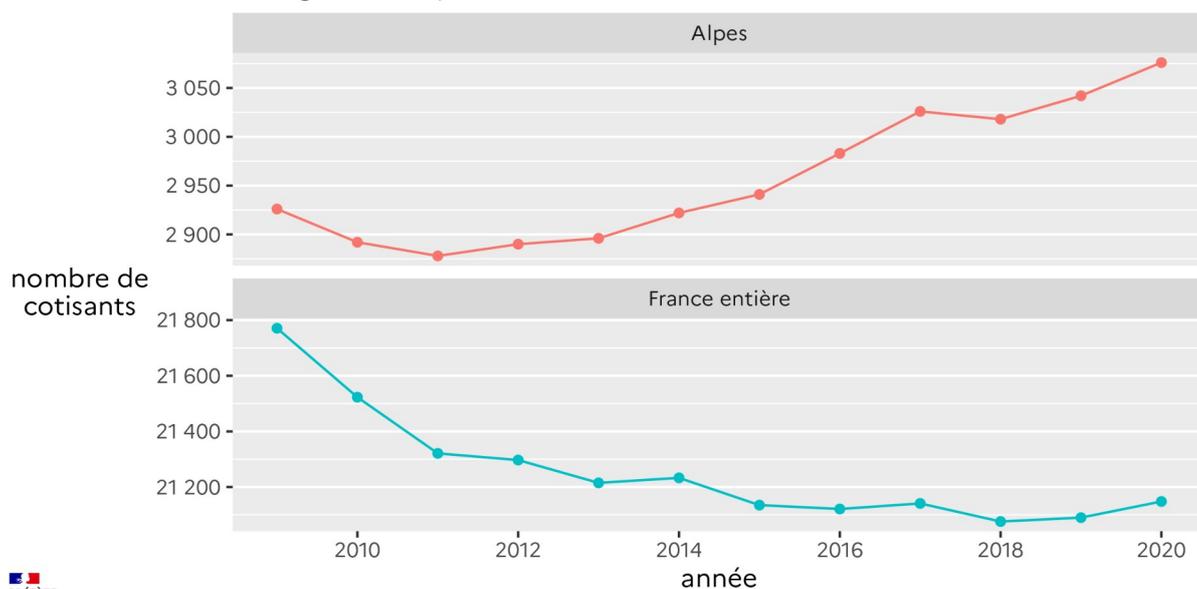


DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes 2023-05-15  
données Agreste-SAA

## ÉLEVAGES OVINS ET CAPRINS

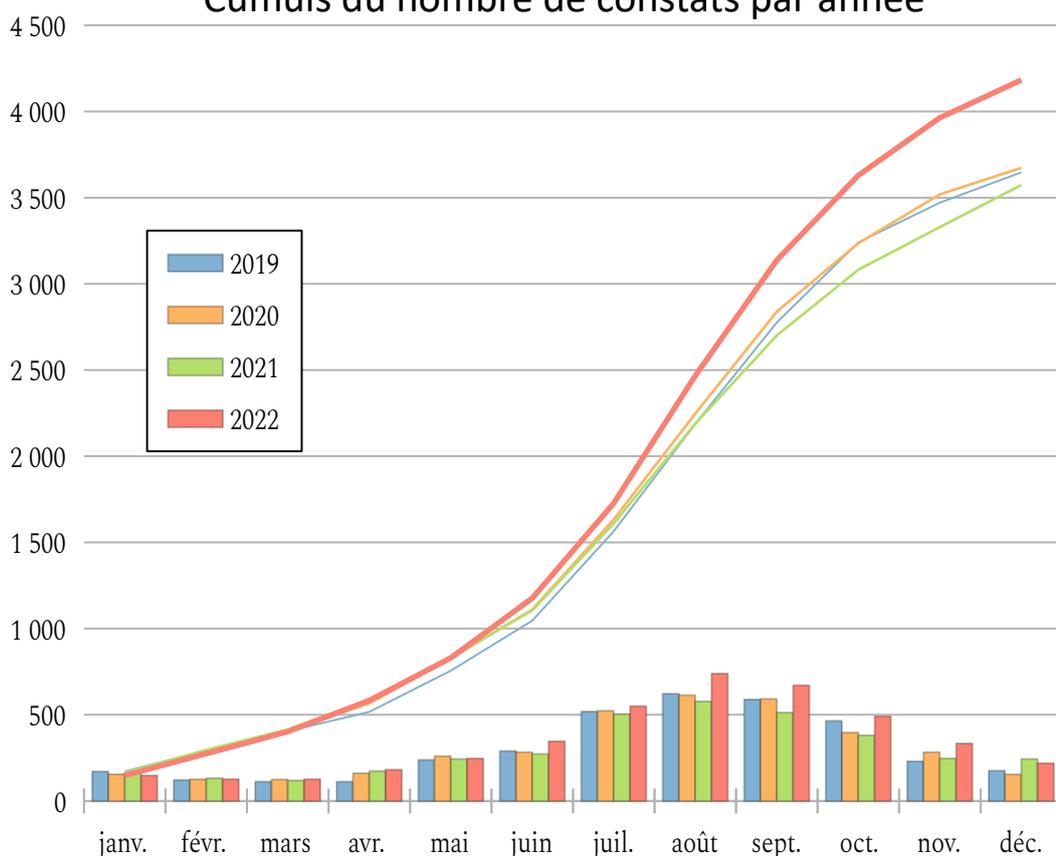
Les données détenues par la Mutualité sociale agricole nous apprennent que le nombre d'élevages ovins ou caprins a également baissé en France sur la période 2009-2015 (-538 actifs) puis qu'il est stable entre 2016 et 2020, alors que dans le massif des Alpes, on constate une progression quasi-continue entre 2012 et 2020 (+244 actifs)

Évolution du nombre d'actifs  
Élevage ovins-caprins

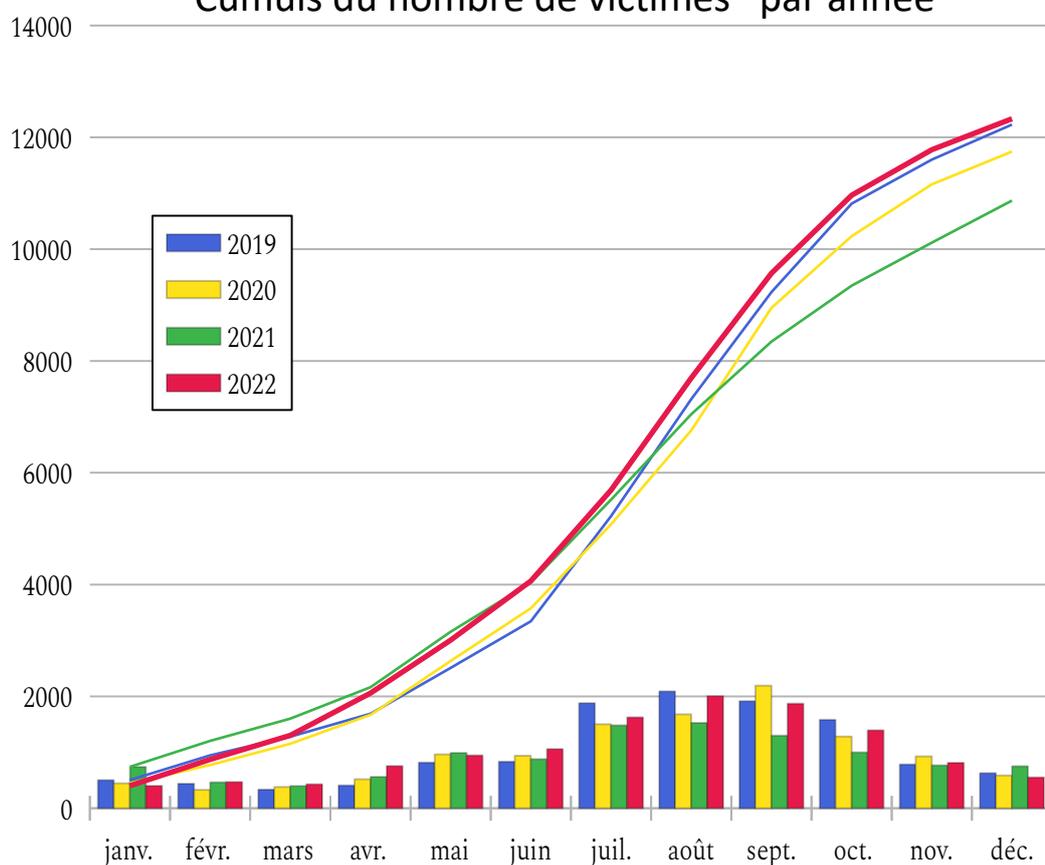


## DOMMAGES AUX TROUPEAUX 2022

Cumuls du nombre de constats par année



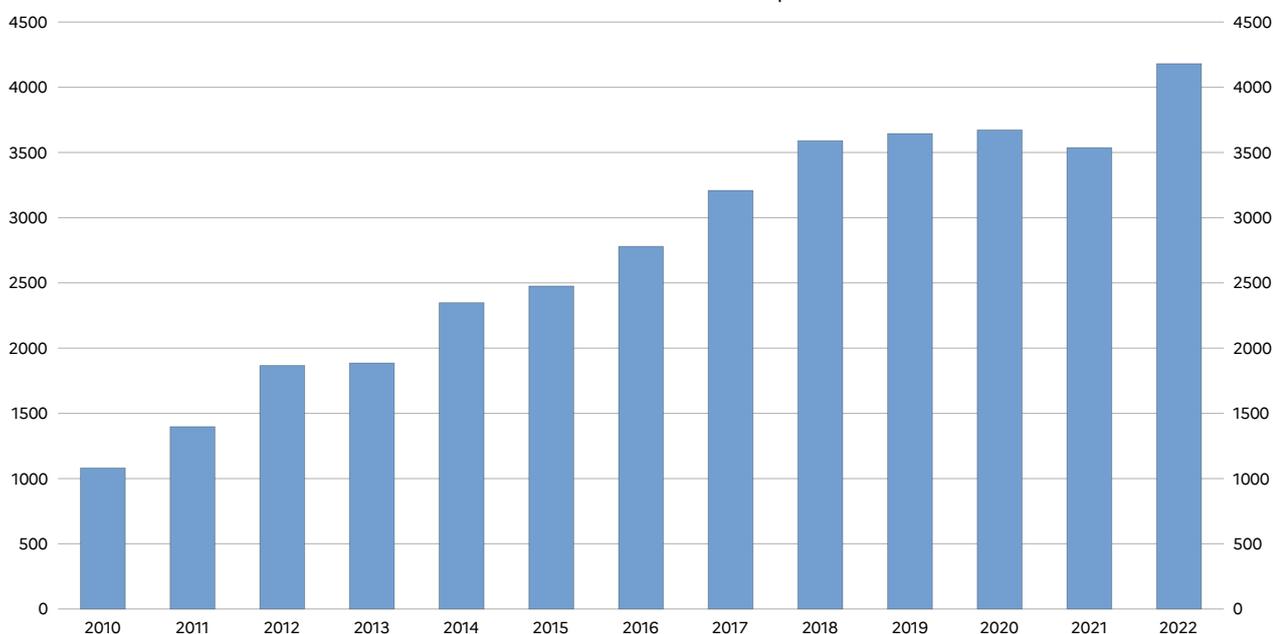
Cumuls du nombre de victimes\* par année



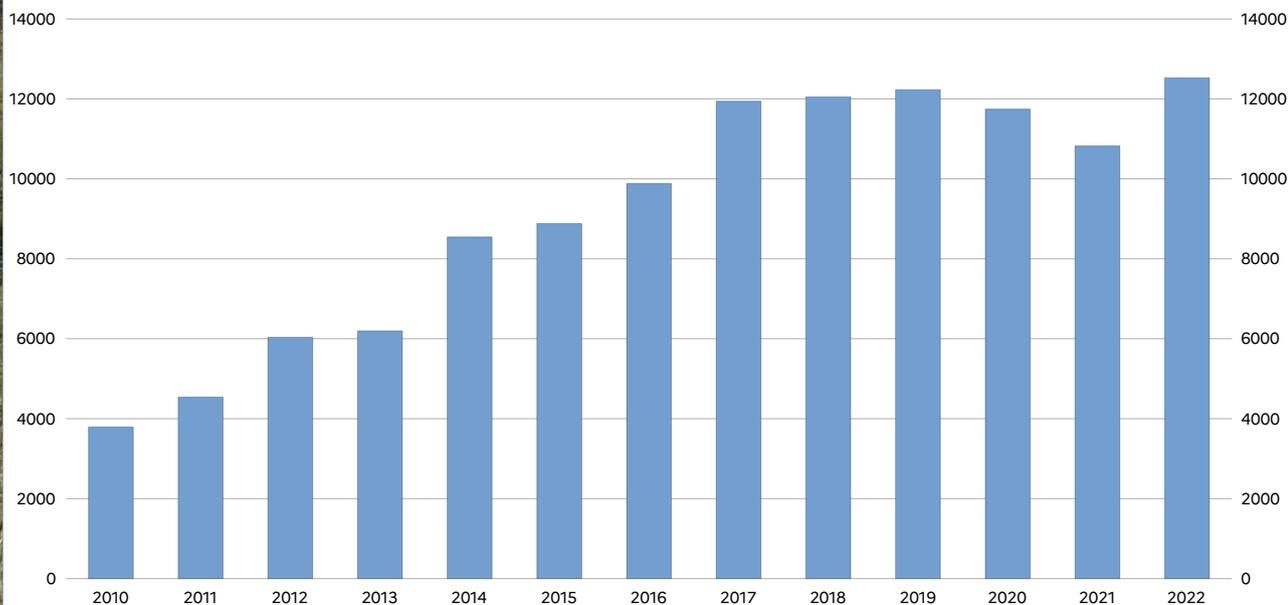
\* victimes : animaux tués et blessés, cf précisions page 13

## DOMMAGES AUX TROUPEAUX 2020-2022

Evolution du nombre de constats depuis 2010

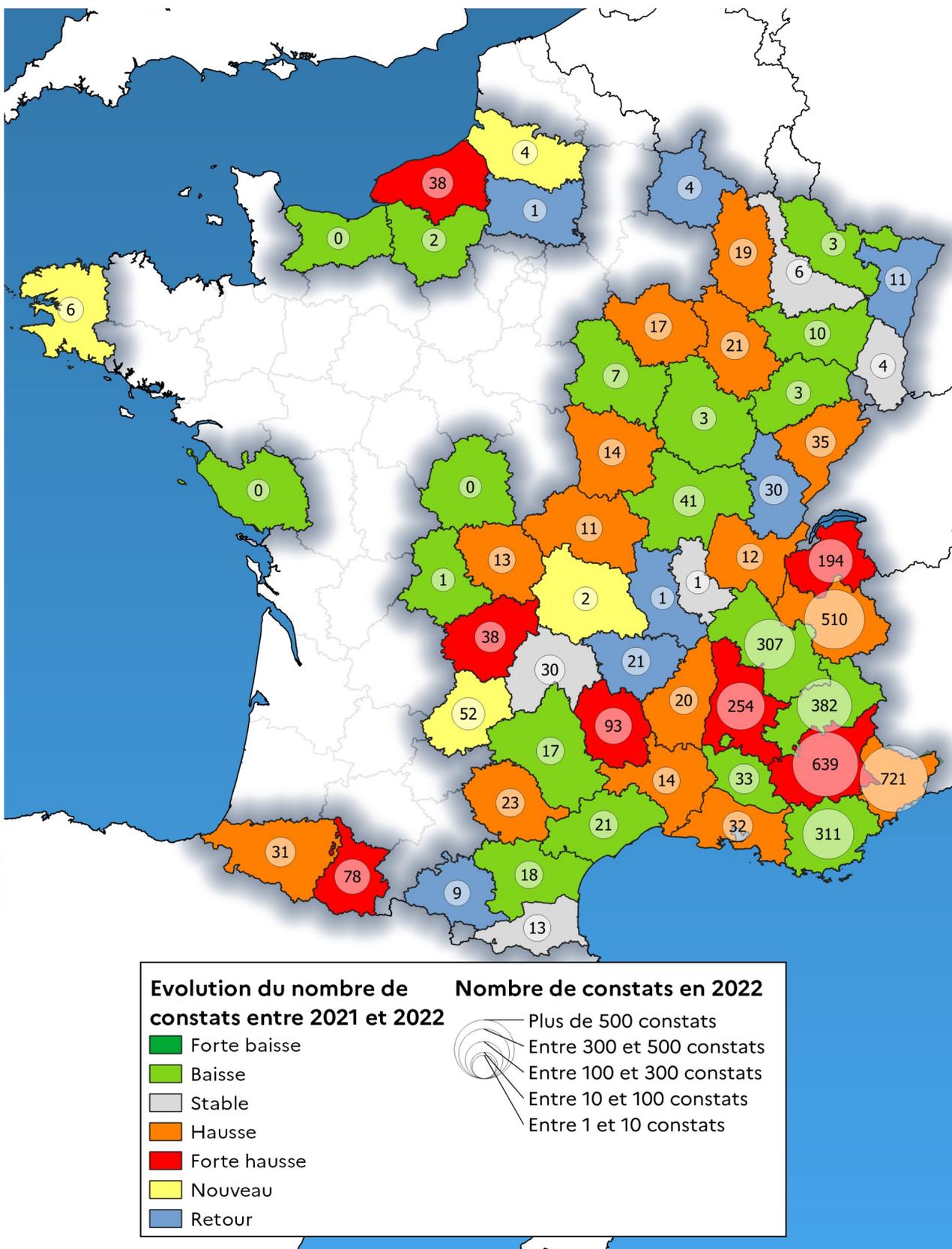


Evolution du nombre de victimes depuis 2010



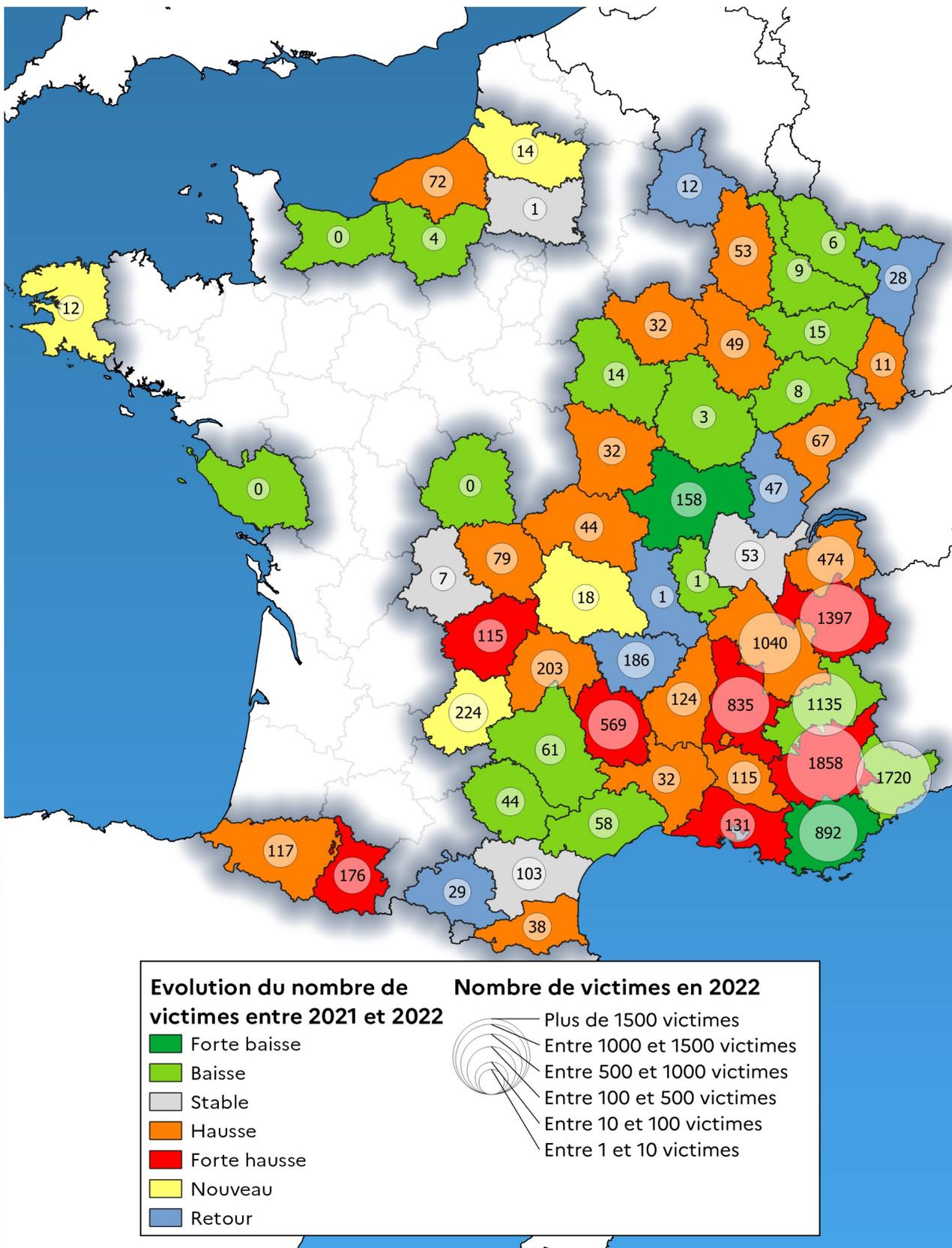
\* victimes : animaux tués et blessés, cf précisions page 13

## Evolution départementale du nombre de constats 2021-2022



Données estimatives pour le département de l'Allier du fait d'un retard d'instruction

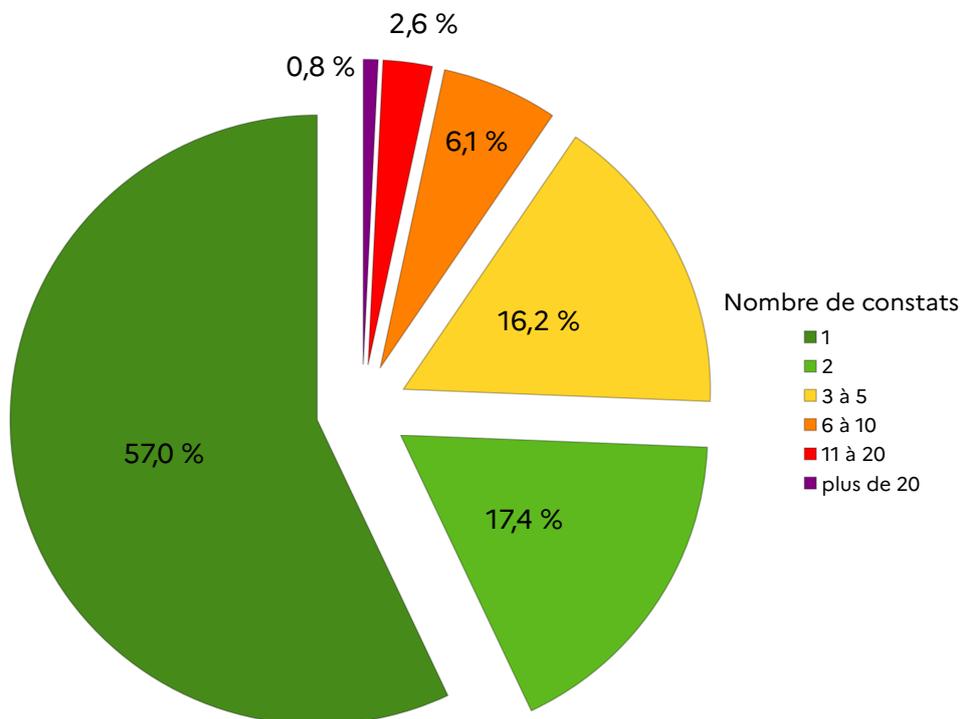
## Evolution départementale du nombre de victimes\* 2021-2022



\* victimes : animaux tués et blessés, cf page 13  
Données estimatives pour le département de l'Allier du fait d'un retard d'instruction

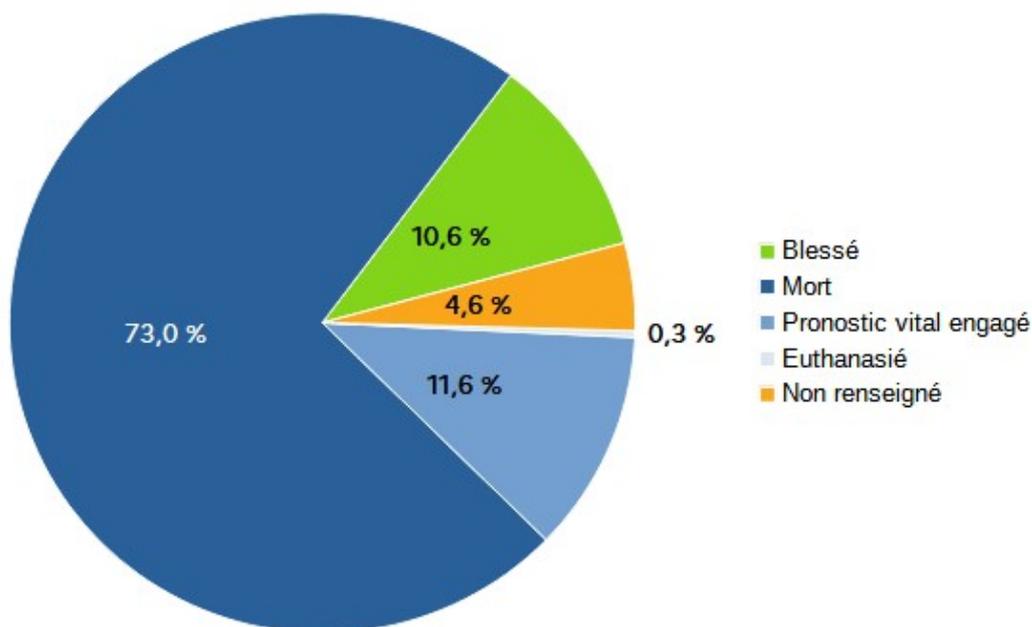
## Répartition des éleveurs ayant subi des attaques en fonction du nombre d'attaques – 2022

Nombre total d'éleveurs concernés par au moins une attaque ayant fait l'objet d'une indemnisation : 1814

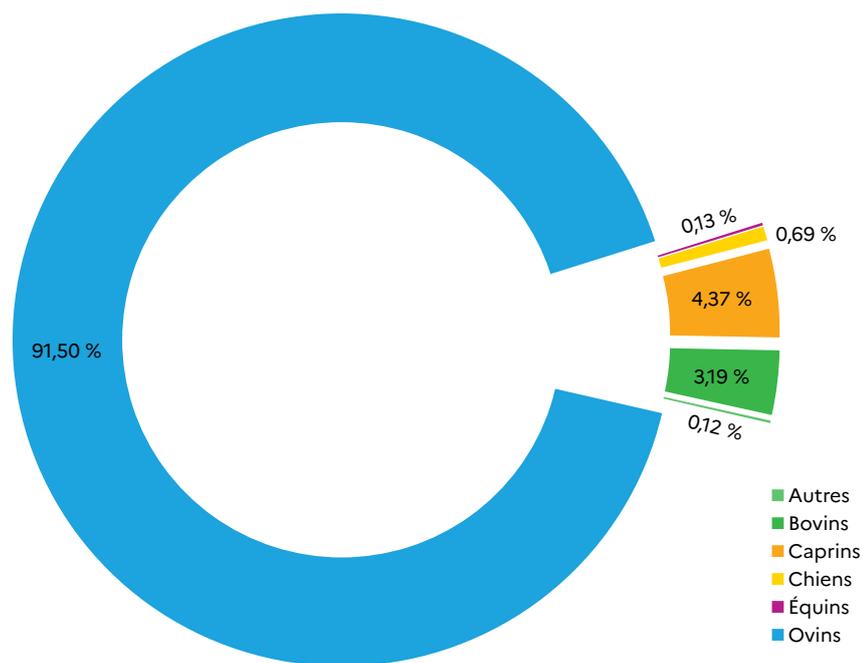


Les 3/4 des éleveurs attaqués en 2022 ont subi 1 ou 2 attaques. Cette proportion était similaire en 2021.

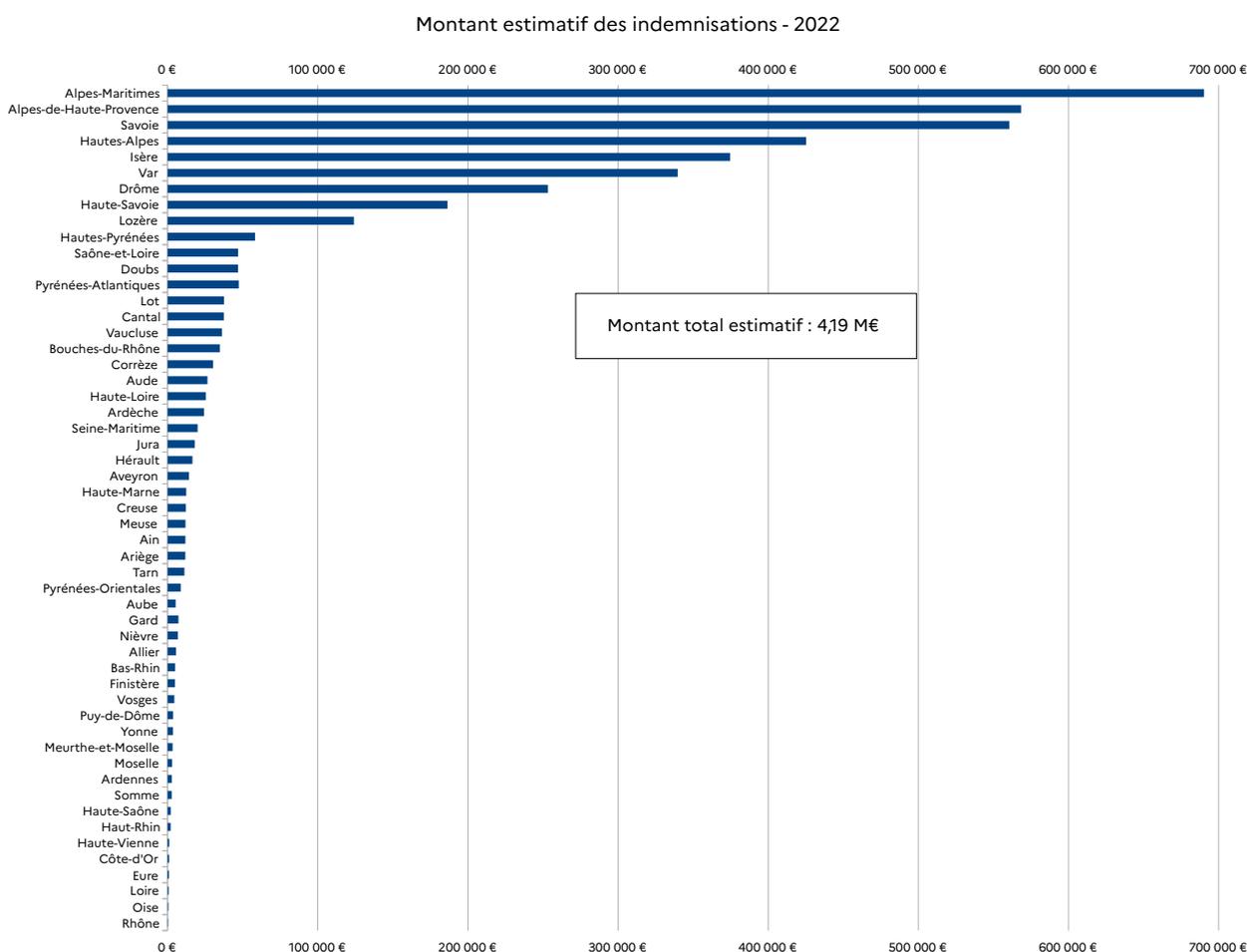
## Répartition des victimes entre animal tué, blessé, pronostic vital engagé ou euthanasié – 2022



## Répartition des victimes indemnisées par catégorie

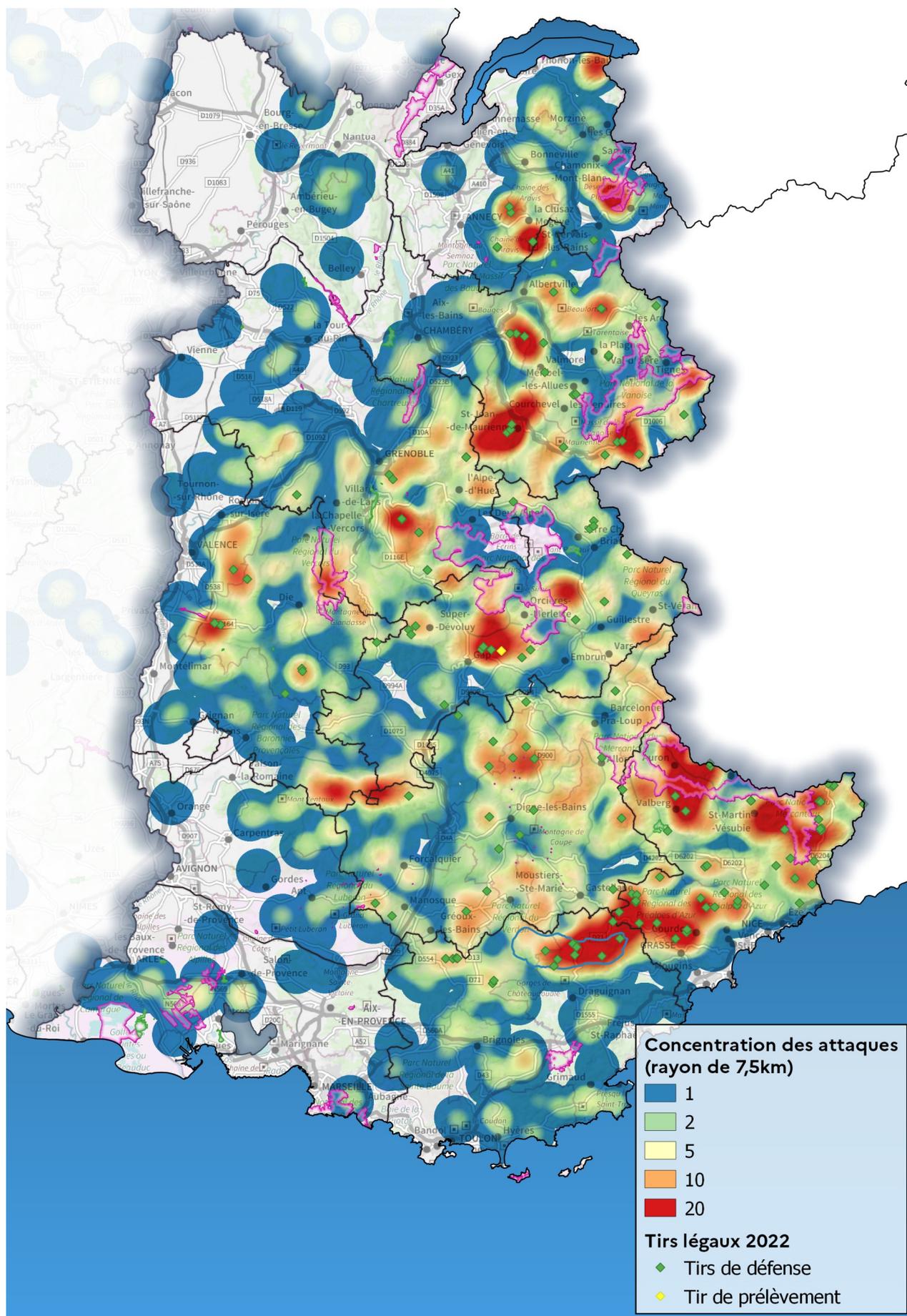


## Montant des indemnisations par département

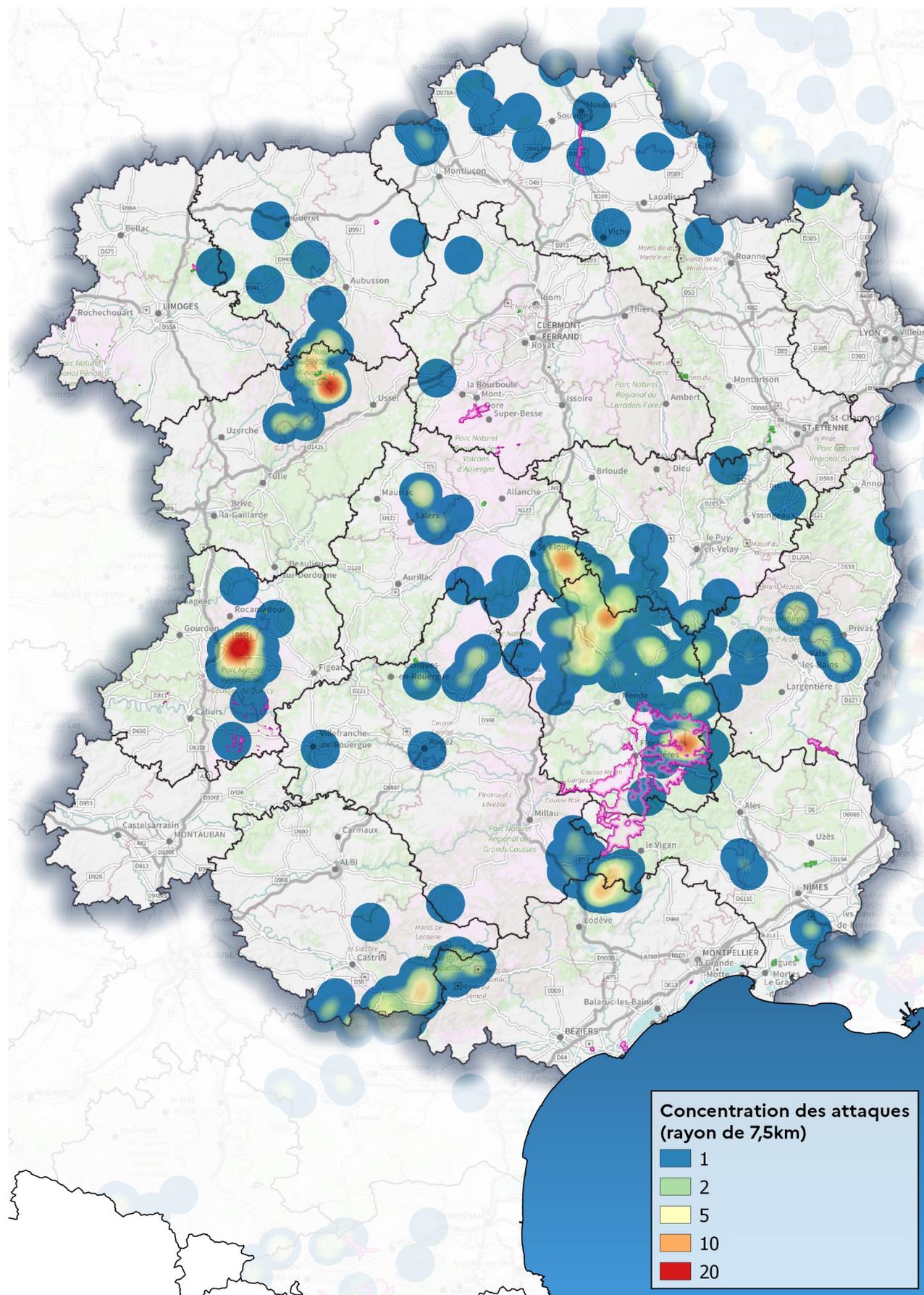


\* données estimatives pour le département de l'Allier du fait d'un retard d'instruction

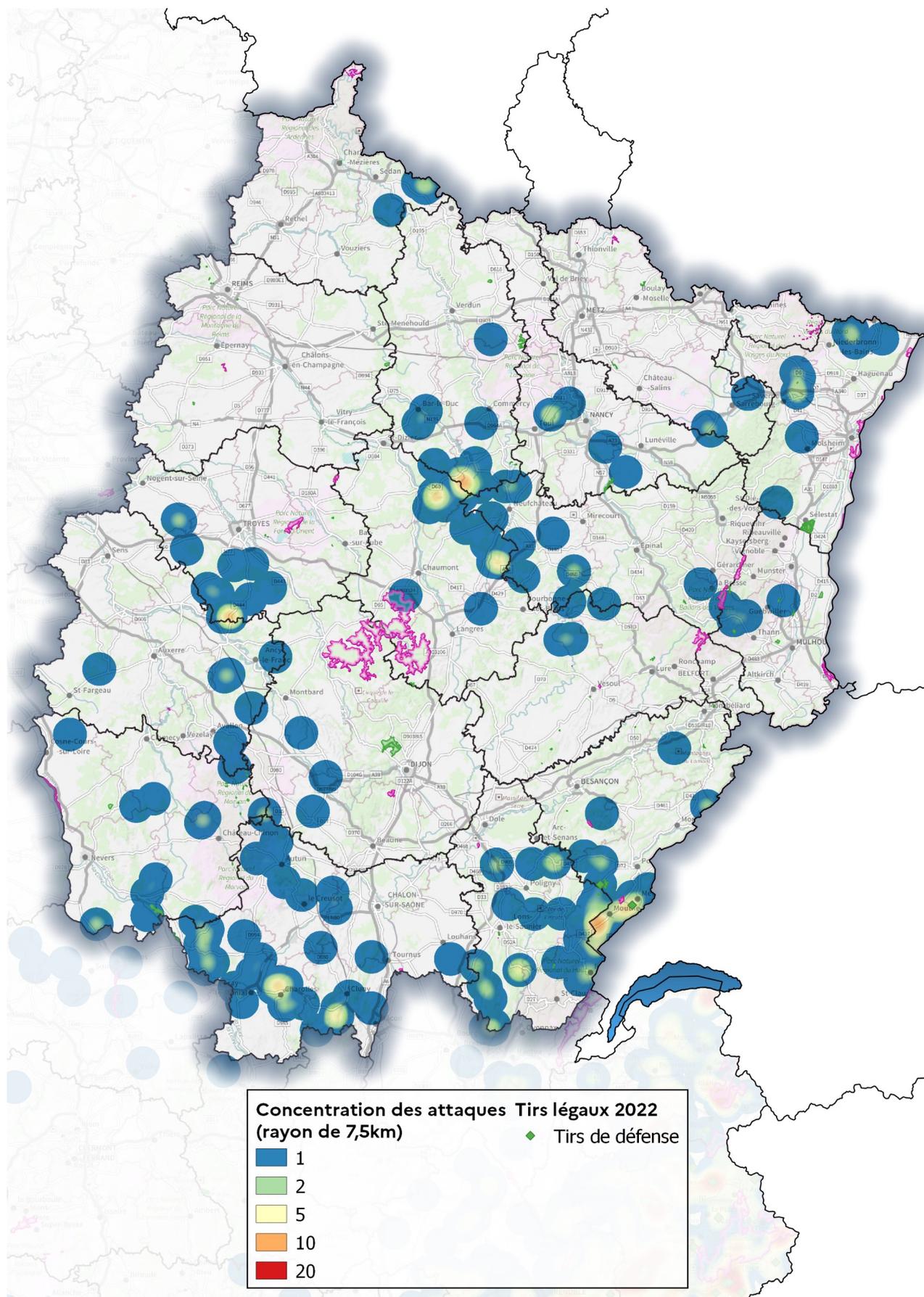
## Concentration des attaques et loups prélevés 2022 - SUD-EST



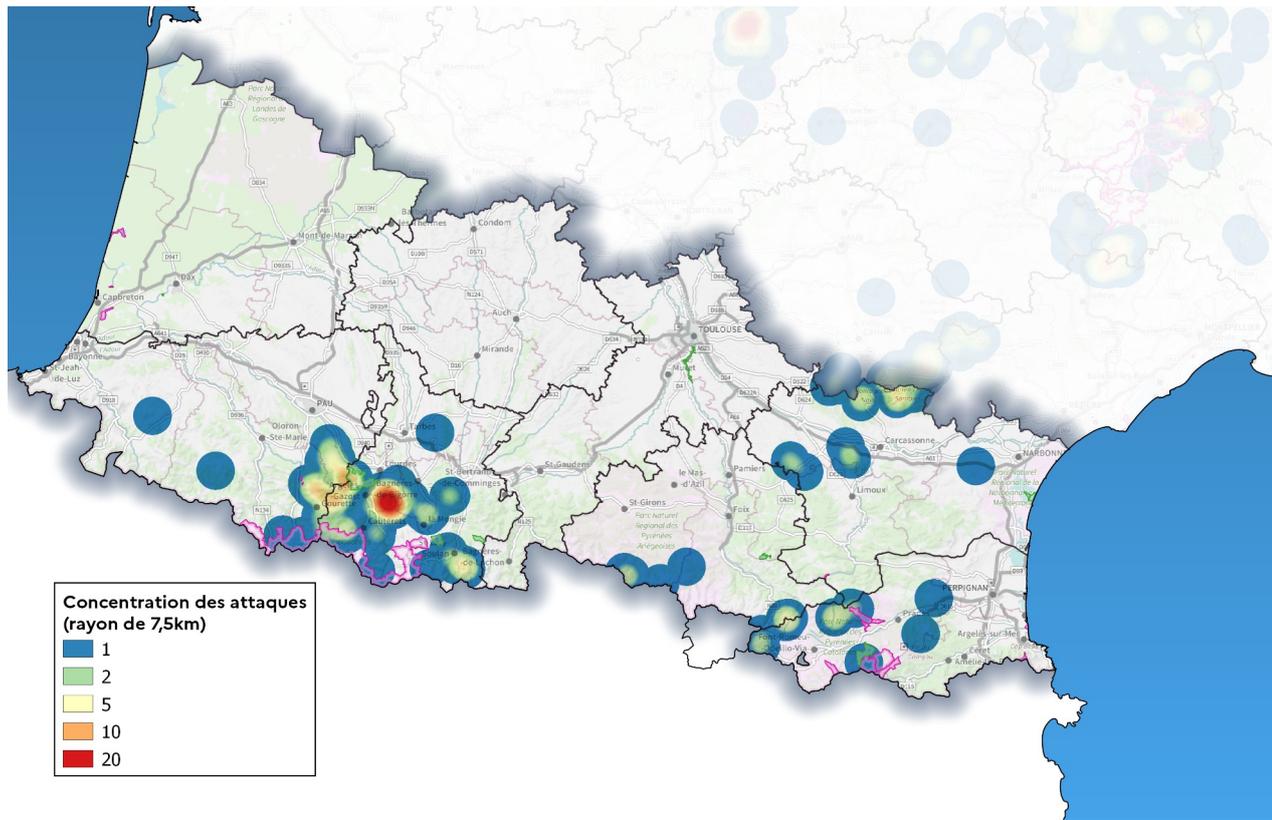
## Concentration des attaques et loups prélevés 2022 – MASSIF CENTRAL



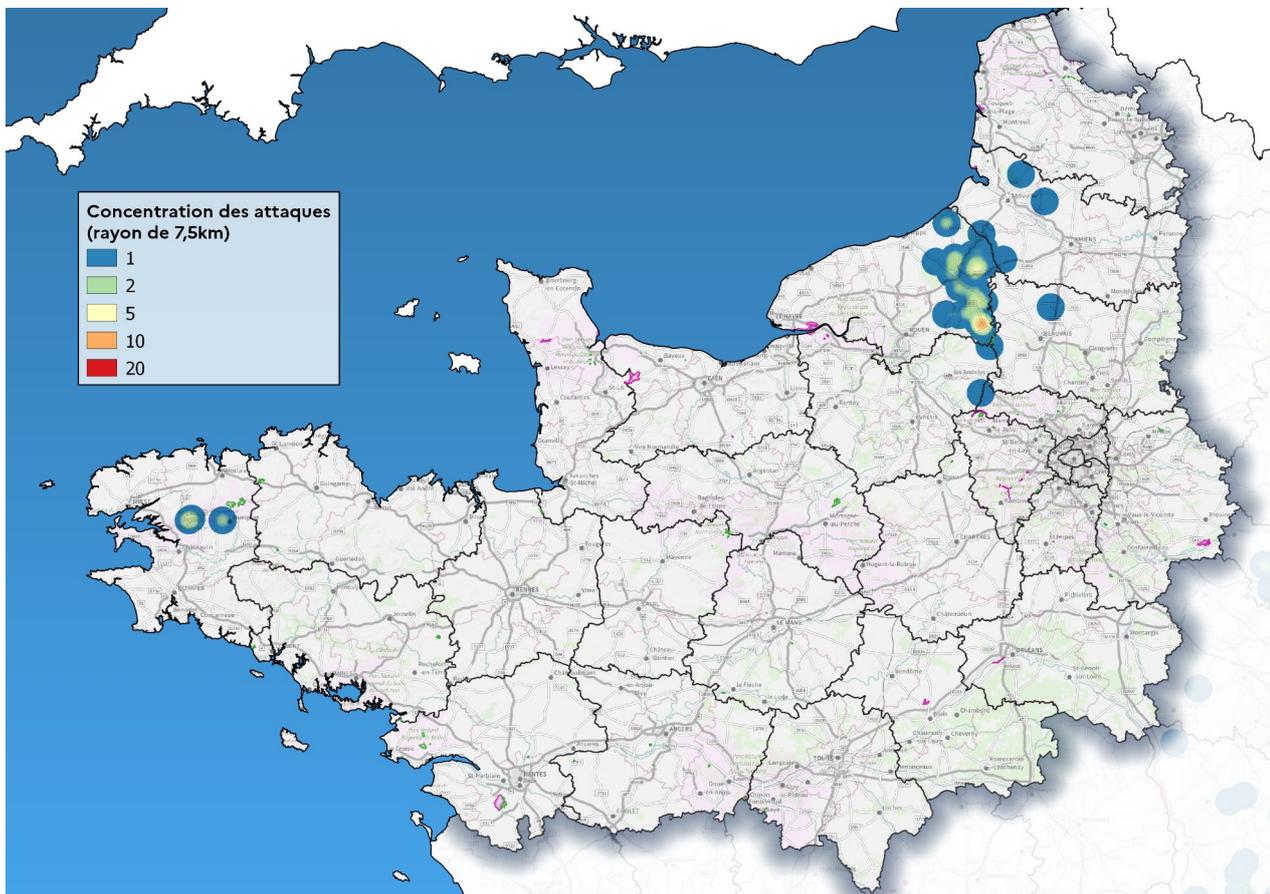
## Concentration des attaques et loups prélevés 2022 - NORD-EST



# Concentration des attaques et loups prélevés 2022 - PYRÉNÉES



## NORD-OUEST



## Actions menées dans les cœurs des parcs nationaux

En cœur de Parc National, les tirs létaux sont interdits (sauf dans les Cévennes, où les tirs de défense simple sont autorisés), justifiant d'un effort accru en matière de déploiement des protections des troupeaux.

En 2022, une enveloppe d'environ 400 000 € du MTECT a permis aux quatre parcs nationaux les plus touchés par la prédation (Mercantour, Vanoise, Écrins et Cévennes) de renouveler des actions déjà lancées : hélicoptage de cabanes et de matériel, embauche de bergers d'appui, actions de sensibilisation et de médiation à la présence de chiens de protections, production d'outils de communication ou poursuite d'études & expérimentations.

### Zoom sur les actions de communication du parc national des Écrins

En 2021, le PNE a publié une vidéo d'animation « Le pastoralisme en montagne, c'est quoi ? », afin de sensibiliser le grand public et les élus sur les enjeux et contraintes du pastoralisme en contexte de prédation, et sur les questions de multiusage. Cette vidéo peut se regarder en une fois ou bien découpée en plusieurs « capsules » thématiques. En 2022, la vidéo a été complétée d'une capsule sur la quiétude des troupeaux.



Lien vers la vidéo complète



Lien vers la capsule quiétude des troupeaux

Retrouvez également des articles du parc national des Écrins sur : [le partage des alpages](#), [les bergers d'appui](#), ou [la médiation pastorale](#)

	Évolution entre 2021 et 2022	
	Constats	Victimes
Mercantour	+ 25 %	+ 11 %
Vanoise	+ 62 %	+ 102 %
Écrins	- 46 %	- 22 %
Cévennes	+ 1 400 %	+ 625 %

par ordre décroissant du nombre de constats indemnisés en 2022

Sur les cœurs des quatre parcs nationaux les plus touchés par la prédation, une hausse de la prédation est constatée en 2022, sauf en parc national des Écrins. Cette augmentation est toutefois à nuancer, car les années précédentes avaient été marquée par une baisse de la prédation. Pour le parc national de la Vanoise et du Mercantour, le nombre de constats 2022 reste inférieur à celui des années 2018 à 2020.

Pour le parc national des Cévennes, la prédation continue d'augmenter, bien que les valeurs restent encore faibles (15 constats en 2022). Le parc des Pyrénées est également concerné, avec 3 constats en 2022 (mais qui ne concluent pas entre la responsabilité du loup ou de l'ours).

Aujourd'hui, quasiment tous les parcs nationaux sur le territoire métropolitain sont concernés par la prédation lupine ou au moins sa présence occasionnelle (parc national de forêts, de Port-Cros et des Calanques (sur leur partie terrestre).

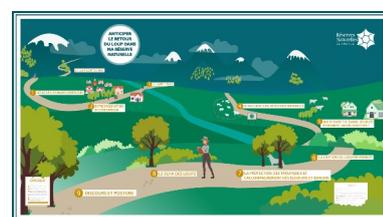
## Actions soutenues dans les Réserves Naturelles Nationales

En 2022, une enveloppe d'environ 85 000 € a été accordée à l'association Réserves Naturelles de France (RNF), afin pour soutenir des actions dans les réserves naturelles nationales (RNN), dans lesquels les tirs létaux sont également interdits.

Un berger d'appui a ainsi pu être déployé sur les RNN 74 pendant 3,5 mois auprès de 6 éleveurs ou groupements pastoraux. Des actions de sensibilisation/médiation autour de la présence des chiens de protection ont pu être déployées dans le Vercors, sur la Haute-Chaîne du Jura et en Haute-Savoie. Du matériel de suivi et d'effarouchement a également été acheté et distribué dans les RNN. Enfin, un stage a été effectué sur l'évaluation des effets de l'effarouchement du loup, encadré par le CEN74.

Un guide "Anticiper le retour du loup dans les réserves naturelles" a été édité à destination des gestionnaires d'espaces naturels.

Trois vidéos ont également été réalisées, pour mettre en valeur les actions réalisées : berger d'appui, chiens de protections de troupeaux, et suivi par pièges photographiques



Guide (format Prezi)



vidéo « Berger d'appui »



vidéo « Chiens de protection »



vidéo « Pièges photographiques »

	Évolution entre 2021 et 2022		Nb de constats indemnisés en 2022
	Constats	Victimes	
Hauts de Chartreuse (38/73)	+ 68 %	+ 272 %	32
Passy (74)	+ 425 %	+ 390 %	21
Carlaveyron (74)	+ 400 %	+ 1 300 %	5
Ristolas – Mont-Viso (05)	+ 100 % *	+ 100 % *	4
Hauts De Chartreuse (38/73)	+ 100 %	+ 100 %	2
Hauts De Villaroger (73)	+ 100 %	+ 100 %	1
Aiguilles Rouges (74)	+ 100 %	+ 100 %	1

\* : Pour la RNN Ristolas et les suivantes, l'année 2022 marque la première année de prédation

La prédation lupine a touché 7 RNN en 2022. Pour cinq d'entre elles, la prédation représente 5 constats ou moins. La RNN de Mantet (66) est concernée par un constat, mais il ne conclut pas entre la responsabilité du loup ou de l'ours.

Les réserves de Contamines-Montjoie (74), Sixt-Fer-à-Cheval-Passy (74) et Haute Vallée de la Séveraisse (05) n'ont pas été concernées par la prédation lupine en 2022 (alors que 4 constats y avaient été réalisés en 2021).

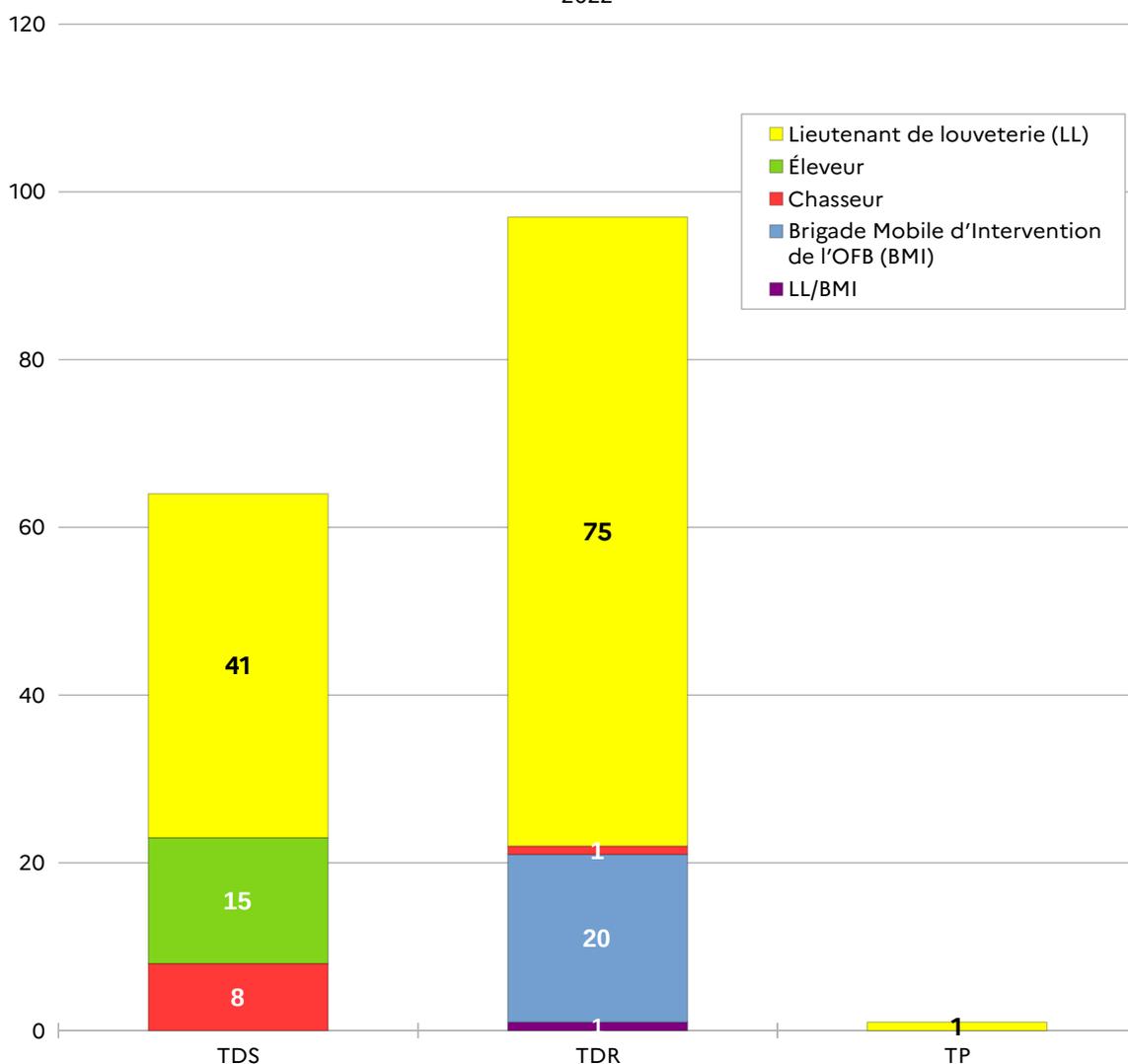
## BILAN DES TIRS LÉGAUX SUR LA POPULATION DE LOUPS

**En 2022 :**

**169 loups décomptés** du plafond national de 174 animaux fixé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 par l'arrêté du 23 octobre 2020.

- ➔ **162 loups détruits dans le cadre d'une autorisation préfectorale.**
- ➔ **7 loups ayant fait l'objet d'un acte de braconnage.**
- ➔ La gestion de la procédure de tir par le préfet coordonnateur, ajustée tout au long de l'année, a permis de garantir la défense des troupeaux toute l'année sans atteindre le plafond.

Modalités et tireurs - tirs légaux  
2022



## **BILAN DES TIRS LÉTAUX SUR LA POPULATION DE LOUPS**

Département	DI	TDS	TDR	TP	Total
Alpes-de-Haute-Provence	3	11	11		<b>25</b>
Alpes-Maritimes		14	37		<b>51</b>
Hautes-Alpes		10	7	1	<b>18</b>
Bouches-du-Rhône	1				<b>1</b>
Drôme	1	4	4		<b>9</b>
Doubs		2			<b>2</b>
Isère		7	3		<b>10</b>
Savoie	1	8	18		<b>27</b>
Haute-Savoie		5	3		<b>8</b>
Var	1	3	14		<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>64</b>	<b>97</b>	<b>1</b>	<b>169</b>

TDS : tir de défense simple ; TDR : tir de défense renforcée ; TP : tir de prélèvement ; DI : destruction illégale

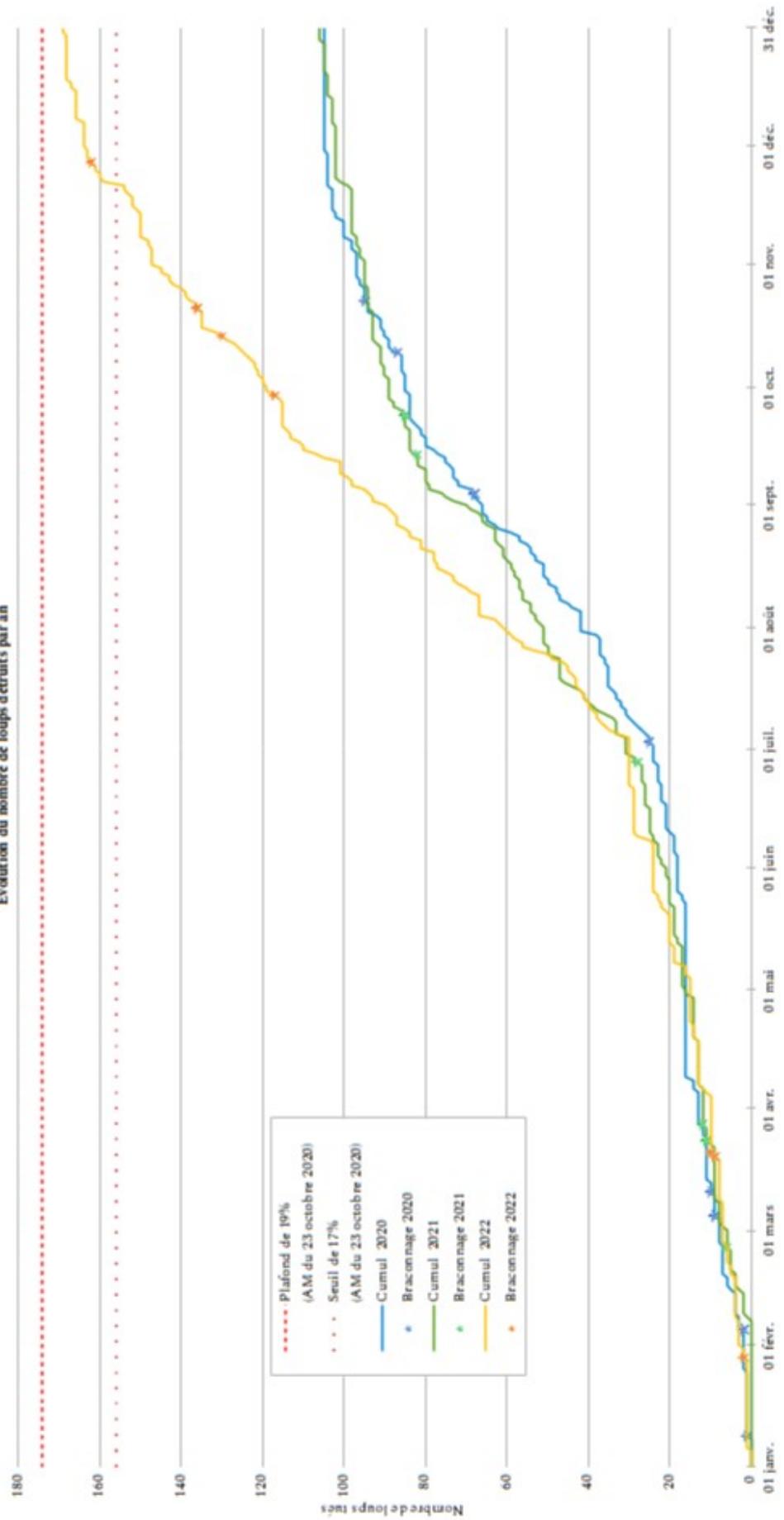
### **Appui à la mission des lieutenants de louveterie en 2022**

- **114 000 €** de crédits MTECT ont été consacrés au **défraiement kilométrique** des lieutenants de louveterie dans le cadre du PNA loup et activités d'élevage, sur 16 départements
- Deux subdélégations exceptionnelles ont été accordées par le MTECT en juin et août, pour un total de **403 000 €**, afin d'**équiper les louvetiers** dans 28 départements (pièges photographiques, caméras, etc.).

# BILAN DES TIRS LÉTAUX 2020-2022

PROTOCOLE D'INTERVENTION SUR LA POPULATION DE LOUPS

Evolution du nombre de loups d'étréus par an



# Protocole d'intervention sur la population de loups

Détail des opérations de tirs du 1<sup>er</sup> janvier au 6 juillet 2022

Date	Nbre de loup(s)	Modalité de tir	Département	Date	Nbre de loup(s)	Modalité de tir	Département
06/01	1	TDR	Alpes-de-Haute-Provence	08/05	1	TDS	Savoie
29/01	1	DI	Alpes-de-Haute-Provence	08/05	1	TDS	Alpes-Maritimes
01/02	1	TDR	Alpes-Maritimes	13/05	1	TDS	Savoie
08/02	1	TDS	Drôme	21/05	1	TDR	Drôme
19/02	1	TDR	Alpes-Maritimes	22/05	1	TDR	Hautes-Alpes
22/02	1	TDR	Var	24/05	1	TDS	Alpes-Maritimes
27/02	1	TDR	Alpes-Maritimes	26/05	1	TDR	Alpes-Maritimes
09/03	1	TDR	Drôme	08/06	1	TDS	Hautes-Alpes
20/03	1	DI	Alpes-de-Haute-Provence	09/06	1	TDR	Var
21/03	1	DI	Drôme	09/06	1	TDR	Var
05/04	1	TDR	Var	09/06	1	TDR	Var
06/04	1	TDR	Alpes-de-Haute-Provence	10/06	1	TDS	Hautes-Alpes
07/04	1	TDS	Alpes-Maritimes	22/06	1	TDR	Var
19/04	1	TDS	Alpes-Maritimes	05/07	1	TDR	Alpes-de-Haute-Provence
23/04	1	TDR	Alpes-Maritimes	05/07	1	TDS	Alpes-Maritimes
05/05	1	TDR	Var	05/07	1	TDR	Savoie
08/05	1	TDS	Savoie	06/07	1	TDR	Alpes-de-Haute-Provence

TDS : tir de défense simple ; TDR : tir de défense renforcée ; TP : tir de prélèvement ; DI : destruction illégale

# Protocole d'intervention sur la population de loups

Détail des opérations de tirs du 7 juillet au 10 août 2022

Date	Nbre de loup(s)	Modalité de tir	Département	Date	Nbre de loup(s)	Modalité de tir	Département
06/07	1	TDS	Savoie	26/07	1	TDS	Isère
07/07	1	TDS	Hautes-Alpes	26/07	1	TDR	Alpes-Maritimes
08/07	1	TDS	Savoie	27/07	1	TDS	Alpes-Maritimes
09/07	1	TDS	Haute-Savoie	27/07	1	TDS	Isère
11/07	1	TDS	Alpes-Maritimes	27/07	1	TDR	Hautes-Alpes
12/07	1	TDR	Alpes-Maritimes	29/07	1	TDR	Alpes-de-Haute-Provence
14/07	1	TDR	Savoie	29/07	1	TDS	Haute-Savoie
16/07	1	TDR	Alpes-Maritimes	30/07	1	TDR	Isère
17/07	1	TDR	Alpes-Maritimes	31/07	1	TDR	Var
20/07	1	TDS	Haute-Savoie	01/08	1	TDR	Savoie
21/07	1	TDR	Var	02/08	1	TDS	Alpes-de-Haute-Provence
23/07	1	TDR	Isère	03/08	1	TDR	Savoie
24/07	1	TDR	Haute-Savoie	04/08	1	TDR	Savoie
24/07	1	TDR	Alpes-Maritimes	04/08	1	TDR	Savoie
24/07	1	TDR	Alpes-Maritimes	04/08	1	TDS	Hautes-Alpes
26/07	1	TDR	Haute-Savoie	04/08	1	TDS	Hautes-Alpes
26/07	1	TDR	Savoie	10/08	1	TDS	Savoie

TDS : tir de défense simple ; TDR : tir de défense renforcée ; TP : tir de prélèvement ; DI : destruction illégale

# Protocole d'intervention sur la population de loups

Détail des opérations de tirs du 10 août au 13 septembre 2022

Date	Nbre de loup(s)	Modalité de tir	Département	Date	Nbre de loup(s)	Modalité de tir	Département
10/08	1	TDR	Alpes-Maritimes	27/08	1	TDR	Drôme
11/08	1	TDR	Alpes-de-Haute-Provence	27/08	1	TDR	Alpes-Maritimes
12/08	1	TDR	Savoie	30/08	1	TDS	Haute-Savoie
12/08	1	TDR	Alpes-Maritimes	31/08	1	TDR	Savoie
13/08	1	TDR	Alpes-Maritimes	01/09	1	TDR	Alpes-de-Haute-Provence
15/08	1	TDS	Savoie	02/09	1	TDS	Isère
15/08	1	TDS	Drôme	02/09	1	TDR	Alpes-de-Haute-Provence
16/08	1	TDS	Savoie	02/09	1	TDR	Isère
16/08	1	TDR	Alpes-Maritimes	04/09	1	TDS	Alpes-de-Haute-Provence
18/08	1	TDR	Hautes-Alpes	05/09	1	TDS	Hautes-Alpes
21/08	1	TDR	Alpes-de-Haute-Provence	06/09	1	TDS	Haute-Savoie
21/08	1	TDR	Alpes-Maritimes	06/09	1	TDS	Drôme
21/08	1	TDS	Hautes-Alpes	06/09	1	TDR	Alpes-Maritimes
24/08	1	TDR	Savoie	08/09	1	TDS	Alpes-Maritimes
24/08	1	TDR	Alpes-Maritimes	09/09	1	TDS	Hautes-Alpes
24/08	1	TDR	Alpes-Maritimes	09/09	1	TDR	Alpes-Maritimes
26/08	1	TDR	Hautes-Alpes	13/09	1	TDR	Haute-Savoie

TDS : tir de défense simple ; TDR : tir de défense renforcée ; TP : tir de prélèvement ; DI : destruction illégale

# Protocole d'intervention sur la population de loups

Détail des opérations de tirs du 13 septembre au 21 octobre 2022

Date	Nbre de loup(s)	Modalité de tir	Département	Date	Nbre de loup(s)	Modalité de tir	Département
13/09	1	TDS	Alpes-Maritimes	02/10	1	TP	Hautes-Alpes
13/09	1	TDS	Alpes-de-Haute-Provence	04/10	1	TDS	Alpes-de-Haute-Provence
13/09	1	TDR	Drôme	06/10	1	TDR	Savoie
14/09	1	TDR	Hautes-Alpes	08/10	1	TDS	Isère
14/09	1	TDR	Var	09/10	1	TDS	Alpes-Maritimes
15/09	1	TDR	Hautes-Alpes	10/10	1	TDS	Isère
15/09	1	TDS	Alpes-de-Haute-Provence	11/10	1	TDR	Savoie
15/09	1	TDS	Alpes-Maritimes	12/10	1	TDS	Isère
17/09	1	TDR	Alpes-Maritimes	13/10	1	TDR	Savoie
18/09	1	TDR	Alpes-Maritimes	13/10	1	TDR	Alpes-Maritimes
18/09	1	TDS	Alpes-de-Haute-Provence	14/10	1	DI	Var
20/09	1	TDS	Doubs	15/10	1	TDS	Alpes-Maritimes
21/09	1	TDS	Hautes-Alpes	15/10	1	TDS	Alpes-de-Haute-Provence
28/09	1	TDR	Alpes-Maritimes	16/10	1	TDR	Savoie
29/09	1	DI	Alpes-de-Haute-Provence	16/10	1	TDR	Alpes-Maritimes
30/09	1	TDR	Savoie	16/10	1	TDR	Alpes-Maritimes
30/09	1	TDR	Savoie	21/10	1	DI	Savoie

TDS : tir de défense simple ; TDR : tir de défense renforcée ; TP : tir de prélèvement ; DI : destruction illégale

# Protocole d'intervention sur la population de loups

Détail des opérations de tirs du 23 octobre au 31 décembre 2022

Date	Nbre de loup(s)	Modalité de tir	Département	Date	Nbre de loup(s)	Modalité de tir	Département
23/10	1	TDR	Alpes-de-Haute-Provence	20/11	1	TDS	Alpes-de-Haute-Provence
23/10	1	TDS	Var	22/11	1	TDR	Var
24/10	1	TDS	Var	22/11	1	TDR	Alpes-Maritimes
26/10	1	TDS	Doubs	22/11	1	TDR	Alpes-Maritimes
27/10	1	TDS	Var	22/11	1	TDR	Savoie
27/10	1	TDR	Var	22/11	1	TDR	Savoie
28/10	1	TDR	Var	23/11	1	TDR	Alpes-Maritimes
30/10	1	TDR	Alpes-Maritimes	25/11	1	TDS	Alpes-Maritimes
30/10	1	TDR	Alpes-Maritimes	27/11	1	DI	Bouches-du-Rhône
01/11	1	TDS	Hautes-Alpes	28/11	1	TDS	Alpes-Maritimes
01/11	1	TDS	Alpes-de-Haute-Provence	01/12	1	TDR	Alpes-de-Haute-Provence
06/11	1	TDR	Hautes-Alpes	08/12	1	TDS	Alpes-de-Haute-Provence
08/11	1	TDR	Var	08/12	1	TDS	Isère
08/11	1	TDR	Alpes-Maritimes	16/12	1	TDR	Alpes-Maritimes
15/11	1	TDS	Alpes-de-Haute-Provence	18/12	1	TDR	Alpes-Maritimes
16/11	1	TDR	Alpes-Maritimes	30/12	1	TDS	Drôme
19/11	1	TDR	Alpes-Maritimes				

TDS : tir de défense simple ; TDR : tir de défense renforcée ; TP : tir de prélèvement ; DI : destruction illégale



*Lui, c'est Rasco ! Il est né en Savoie mais c'est dans la Drôme qu'il va accomplir sa mission : protéger les animaux d'élevage lors des attaques de prédateurs.*

*Des chiens de protection de troupeaux comme lui, il y en a aujourd'hui plus de 5 000 en France et leur nombre augmente chaque année notamment pour faire face à l'expansion des grands carnivores sauvages. On les retrouve évidemment en alpages, mais aussi désormais au sein des troupeaux à proximité des villages ou en zones périurbaines.*

*Mettre en place et maintenir des chiens de protection efficaces et adaptés à leur environnement de travail demande des savoirs et savoir-faire bien spécifiques.*

*Accompagnés par des membres du réseau "chiens de protection" de l'Institut de l'Élevage, nous partons sur les routes de France à la rencontre d'éleveurs et de bergers pour comprendre et échanger sur la manière dont ils élèvent, mettent en place et gèrent au quotidien leurs chiens de protection, dans un contexte où ils cohabitent avec d'autres usagers du territoire.*

Rasco&Nous est un film réalisé par Axel Falguier, en collaboration avec l'Institut de l'Élevage, avec le soutien financier de la MSA, de la DREAL AuRA, de l'Idele et d'Axel Falguier.

Afin d'accompagner la sortie du film, des séances de ciné-débats sont organisées, avec la présence du réalisateur et/ou d'un membre du réseau Idele.

► Retrouvez ici la liste des séances passées et à venir : [www.rascoetnous.fr](http://www.rascoetnous.fr)

► Lien vers le film complet: [https://www.youtube.com/watch?v=hiPJEBaq\\_jA](https://www.youtube.com/watch?v=hiPJEBaq_jA)

En 2022, 35 séances de ciné-débats ont ainsi été organisées dans 18 départements.



## Projet EuroLargeCarnivores 2017-2022

L'année 2022 a également marqué la fin du programme LIFE « EuroLargeCarnivores ».

Améliorer la coexistence avec les grands carnivores en Europe par la communication et la coopération transfrontalière, à travers une approche collective et concertée, telle était la vision du projet EuroLargeCarnivores, porté par le WWF dans une quinzaine de pays d'Europe entre 2017 et 2022.

Durant quatre ans, les partenaires du projet ont pu échanger leurs expériences et leurs savoirs dans le domaine de la coexistence avec l'ours, le loup, le lynx et même le glouton en Scandinavie, créant et soutenant un réseau transfrontalier actif d'experts dans ce domaine.

Le projet a notamment permis d'apporter un soutien local aux personnes vivant et travaillant avec les grands carnivores en offrant des possibilités d'engagement direct par l'approche entre pairs. Un indicateur européen de coexistence mesuré annuellement et basé sur les données relatives aux dommages causés au bétail a vu le jour. Des sessions de formation à la gestion des conflits ont été proposées pour sensibiliser les acteurs clés comme les médias aux mesures de coexistence.

C'est aussi un large éventail d'outils d'information et de communication simples et accessibles qui a été déployé - publications scientifiques et non scientifiques, vidéos, tutoriels, infographies - contribuant ainsi à améliorer l'acceptation des grands carnivores.



Crédits photographiques : WWF

Des [procédures opératoires standards](#) pour une meilleure gestion des grands carnivores ont été élaborées. Elles contiennent des études de cas et des modèles recommandés sur des aspects spécifiques de la gestion des grands carnivores qui ont été identifiés comme des succès ou des perspectives prometteuses dans différents pays européens.

Enfin, forts de cette expérience, les partenaires du projet ont formulé des recommandations à l'intention des gouvernements européens, des administrations régionales, de la Commission européenne et de la société civile, et pour les futurs projets. Le suivi continu et transparent des dommages causés au bétail, l'évaluation des mesures de protection des troupeaux domestiques et l'échange régulier d'informations transfrontalières sont essentiels.

Retrouvez l'ensemble des outils et des publications sur <https://www.eurolargecarnivores.eu/fr/>

## Dates marquantes

18 janvier	:	Groupe de Travail « Amélioration des Procédures de Protection et d'Indemnisation »
25 janvier	:	Groupe de Travail « prédation sur bovins »
11 avril	:	Groupe de Travail « chiens de protection »
27 avril	:	Groupe de Travail « Parcs Nationaux et Réserves Naturelles Nationales »
5 et 12 mai	:	Webinaires à destination des DDT(M)
11 mai	:	Groupe de Travail « métier de berger »
16 mai	:	Groupe de Travail « programme de recherche »
25 mai	:	Réunion entre le préfet coordonnateur M. Mailhos et les préfets de départements concernés par le loup
1 <sup>er</sup> juin	:	Groupe de Travail « suivi de la population »
13 juin	:	Groupe de Travail « prédation sur bovins »
27 juin	:	Groupe National Loup et activités d'élevage
29 septembre	:	Atelier d'intelligence collective « programme de recherche »
12 octobre	:	Groupe de Travail « communication »
13 octobre	:	Réunion entre le préfet coordonnateur M. Mailhos et les organisations professionnelles agricoles
21 octobre	:	Réunion entre le préfet coordonnateur M. Mailhos et les associations de protection de l'environnement
25 octobre	:	Conseil scientifique permanent du PNA
23 novembre	:	Groupe National Loup et activités d'élevage
29 novembre	:	Réunion entre le préfet coordonnateur M. Mailhos et les préfets de départements concernés par le loup

## Réunions départementales (comité départemental, cellule de veille)

61 réunions, 43 départements

05/01 – Haute-Vienne	29/06 – Alpes-Maritimes
07/01 – Hautes-Alpes	01/07 – Alpes-de-Hte-Provence
14/01 – Creuse	04/07 – Lozère
17/01 – Côte d'Or	04/07 – Haute-Savoie
21/01 – Saône-et-Loire	04/07 – Doubs
25/01 – Haute-Savoie	08/07 – Hautes-Alpes
25/01 – Corrèze	07/09 – Côte d'Or
28/01 – Haute-Marne	26/09 – Lozère
02/02 – Meuse	04/10 – Haute-Marne
03/02 – Aube	04/10 – Yonne
08/02 – Cantal	06/10 – Var
15/02 – Hérault	10/10 – Saône-et-Loire
22/02 – Dordogne	10/10 – Vosges
01/03 – Bouches-du-Rhône	03/11 – Tarn
04/03 – Manche	10/11 – Bouches-du-Rhône
08/03 – Puy-de-Dôme	28/11 – Savoie
08/03 – Vaucluse	01/12 – Meurthe-et-Moselle
14/03 – Nièvre	02/12 – Aude
14/03 – Creuse	06/12 – Alpes-Maritimes
16/03 – Drôme	06/12 – Ain
18/03 – Rhône	06/12 – Allier
18/03 – Marne	06/12 – Nièvre
31/03 – Loire	06/12 – Bas-Rhin
20/05 – Ardèche	09/12 – Hautes-Alpes
31/05 – Var	09/12 – Hérault
14/06 – Isère	12/12 – Puy-de-Dôme
17/06 – Cher	13/12 – Yonne
22/06 – Seine-Maritime	14/12 – Finistère
24/06 – Aude	15/12 – Creuse
27/06 – Drôme	16/12 – Jura
29/06 – Creuse	

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy  
 Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes  
 Réalisation (rédaction, conception) : Léa Scerri - Communication PNA Loup et activités d'élevage  
 DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon